

ECOLE DE PREPARATION AUX CARRIERES ADMINISTRATIVES (EPCA)

Cours d'Economie Générale

Cycle A2

THEME :

LA PROBLEMATIQUE DE LA RELANCE DE
L'ECONOMIE GABONAISE

Présenté par :

IROMBI Kévin Cyrille

MAKOUAKA Juste Rodrigue

ALABA Véronique

ODOUNGA Victorine

ALLANDZI EVOUONY Rachelle

NYANGUI Rêve C. épse AFAMBOUR

OKOMO Stalia Sandrine épse MOUTOUKOULA

Professeur :

Roger MOULOUNGUI

Administrateur Economique & Financier

Plan :

Introduction

I. Les problèmes conjoncturels

1. La dette souveraine
2. La crise économique actuelle
3. L'absence de découvertes de nouveaux gisements de pétrole

II. Les problèmes structurels

1. Les difficultés de réseaux
 - a. Le réseau routier
 - b. Les Télécommunications
 - c. Le transport maritime et le réseau ferroviaire
2. La mauvaise gouvernance
 - a. La gestion des finances publiques et la faiblesse dans la programmation
 - b. L'érosion perceptible de l'assiette fiscale
3. Les obstacles au développement du secteur privé
 - a. L'environnement des affaires demeure peu incitatif à l'investissement privé
 - b. Le secteur privé gabonais dominé par les entreprises multinationales

III. Plan de relance de l'économie gabonaise

- 1. Accélérer la diversification et la croissance économique**
 - a. Intensification de l'activité minière
 - b. Le développement de l'éco tourisme et de l'agriculture
 - c. Valorisation des ressources halieutiques et transformation du bois
- 2. Mesures budgétaires et financières**
 - a. Restructuration de la dette
 - b. Assainissement du système financier public (restructuration des banques publiques, création du fond OKOUUME, fond de garantie des PME à créer) et réduction de la pauvreté
 - c. Réduction de la pauvreté
- 3. Mesures fiscales (Optimisation de la collecte des recettes)**
 - a. Lutte contre la fraude fiscale
 - b. Elargissement de l'assiette fiscale
 - c. Rationalisation des exemptions fiscales
 - d. Dématérialisation des déclarations

Conclusion

Bibliographie :

- Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, note de conjoncture sectorielle de Décembre 2017
- Document de stratégie pays 2011-2015
- Fonds Monétaire International ; Article IV, Mai 2011

- L'économie gabonaise, par le Professeur certifié Darius ENGUENH
- Les perspectives économiques, 2011 (BAD/OCDE)
- Perspectives économiques en Afrique, 2018. Dominique PUTHOD
- Rapport du FMI n°17/408 Gabon première revue de l'accord élargi de crédit ; Décembre 2017

Introduction Générale

L'efficacité des politiques de relance est très controversée. En particulier, les politiques de relance menées dans les pays développés au cours des années 1970 ont été reconnues comme des échecs qui ont aggravé la stagflation. De plus, ces politiques creusent des déficits et la dette publique, et, il est souvent nécessaire de mettre en œuvre par la suite des politiques de rigueur qui ramèneront le déficit à des niveaux raisonnables, ou permettront de diminuer l'inflation.

Les politiques de relance sont l'application de la théorie keynésienne selon laquelle le gouvernement pourrait efficacement relancer l'économie par des dépenses publiques supplémentaires. (Intérêt théorique)

En 2005, l'Enquête Gabonaise sur l'Evaluation et le Suivi de la Pauvreté (EGEP) révélait un niveau élevé de pauvreté atteignant jusqu'au chômage élevé, en particulier chez les jeunes, mettant en exergue la nécessité de développer des politiques et programmes qui favorisent la création d'emplois durables et une meilleure répartition des richesses.

Aujourd'hui, les disparités sociales constituent un défi. Par ailleurs, l'économie est fortement tributaire du pétrole qui représente près de 50 % du PIB, 60 % des recettes fiscales et 80 % des exportations (Statistiques de la BAD, 2011). En effet, l'économie gabonaise est peu diversifiée et demeure largement dépendante de la demande mondiale du pétrole, du bois et du manganèse qui sont les véritables moteurs de la croissance. L'activité pétrolière, concentrée sur la région de Port-Gentil, a atteint son pic en 1997 avec 18,5 millions de tonnes et se situe aujourd'hui autour de 12 millions de tonnes par an. Ce repli structurel de l'activité pétrolière oblige l'Etat à repenser le secteur réel en donnant plus de vigueur à la diversification. (Intérêt actuel)

C'est ainsi que le premier Ministre, Chef du gouvernement a présenté le 23/04/2018 le rapport d'exécution 2017 du Plan de relance de l'économie gabonaise. De ce rapport, il ressort que le PRE permettra de redynamiser les créations d'emplois et de richesse, d'accélérer la diversification économique et d'asseoir les finances publiques sur une trajectoire soutenable. S'inspirant du plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), le PRE constitue la politique du Gouvernement pour la période 2017-2019.

Notre sujet ici étant la problématique de relance de l'économie gabonaise, il serait judicieux de cerner l'ensemble des problèmes qui se posent à cette relance. Une politique de relance ou plan de relance est un ensemble de mesures de politiques économiques, qui s'effectuent par des dépenses publiques supplémentaires et de réduction de certains impôts, et donc dégradant le solde public. Le but étant l'augmentation du chômage lors des périodes de faible croissance et de récession.

L'objectif de ce travail est de montrer qu'en plus de la nécessité de valoriser les ressources naturelles, il y a lieu également de promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance diversifiée.

Aussi, notre étude est d'autant plus justifiée pour le cas du Gabon car ledit Etat a un marché local étroit qui appelle un niveau plus élevé d'intégration sous-régionale. Il s'agit de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) auquel appartient le Gabon qui lui offre des opportunités d'affaires à condition d'œuvrer pour le renforcement des infrastructures qui favorisent un environnement des affaires plus attractif.

Ainsi, après avoir mis en exergue les insuffisances de la relance de l'économie gabonaise, notamment dans les problèmes conjoncturels (I) et structurels (II), il va s'agir par la suite de présenter le plan de relance de l'économie gabonaise (III).

I. Les problèmes conjoncturels

L'économie gabonaise est confrontée depuis quelques années déjà à des difficultés. Ajoutées à cela, les situations de crise ou de déprime de l'économie mondiale qui fragilise l'économie nationale.

1. Dette souveraine

La dette souveraine du Gabon est estimée à plus de neuf mille milliards de FCFA dont le remboursement freine la réalisation de plusieurs projets de développement.

2. La crise économique actuelle

La situation de crise fragilise l'économie nationale. Aussi, la variation des cours (dollars et matières premières), surtout à la baisse, entraînant souvent la diminution des recettes d'exportation et des ressources budgétaires. Enfin, l'absence de compétitivité des PME/PMI qui limite sur les marchés internationaux les possibilités d'écoulement des produits gabonais.

3. Absence de découverte de nouveaux gisements de pétrole

La baisse de la production nationale de pétrole (liée à l'absence de nouvelles grandes découvertes et à l'épuisement des puits exploités) : de 18,5 millions de baril en 1998, est passée à 11,5 millions de baril en 2011. Cette baisse de la production s'est accompagnée d'une chute des recettes publiques d'origine pétrolière qui sont passées de 760 milliards de FCFA en 2001 à 155 milliards de FCFA en 2005.

II. Les problèmes structurels, mauvaise gouvernance et gestion des finances publiques

Nous notons la faible diversification de l'économie et la marginalisation de certains secteurs tels de bois (8 % du PIB), l'agriculture (4 % du PIB), la pêche (1 % du PIB) et le tourisme (1 % du PIB). Et nous soulignons également un faible développement industriel qui se limite essentiellement aux activités parapétrolières et à l'agro-alimentaire (huilière, brasserie, savonnerie). De même, il y a une insuffisance et/ou mauvais état des voies de communication. Le poids des charges fiscale-douanières, la lourdeur administrative ; toutes choses qui découragent de nombreux investisseurs. Enfin, l'étroitesse du marché intérieur (faiblesse numérique de la population) qui demeure sans nul doute un frein aux investisseurs.

Par ailleurs, on a aussi des échanges avec les pays de la zone CEMAC qui restent très faibles, signe d'une intégration régionale qui reste théorique.

La faiblesse de l'épargne nationale justifie l'appel des capitaux étrangers : il est difficile dans ses conditions de trouver un tissu consistant d'investisseurs nationaux. Notons également l'existence du secteur informel très développé.

Un train de vie élevé de l'Etat (nombre de fonctionnaires très élevé, revenus très élevés des hauts cadres, etc.). Il y a aussi l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée.

1. Des difficultés des réseaux

a. Le réseau routier (9170 km)

Il est insuffisamment développé avec moins de 11 % des routes bitumées (1055 km) et 8115 km de route non revêtues. Il souffre surtout d'un niveau de dégradation élevé avec moins de 20 % du réseau non revêtu en bon état. Ces conditions pèsent lourdement sur le développement de l'activité économique dans les zones de production, handicapent le commerce régional et inhibent le développement du tourisme. Les ressources du Fonds d'Entretien Routier de deuxième génération (FER2), créé en 2007, et celles octroyées par les partenaires techniques et financiers (PTF) ont été les principales sources de financement permettant d'atténuer les insuffisances ci-dessus relevées.

b. Les télécommunications

Ici, le taux de pénétration du téléphone fixe est de l'ordre de 5 % et d'environ 90 % pour le mobile. L'usage de l'internet concerne 5,76 % de la population et le haut débit est très peu développé (1,8 %).

c. Le transport maritime et le réseau ferroviaire

Le transport maritime s'articule autour de deux ports plus ou moins spécialisés à Libreville-Owendo (marchandises) et Port-Gentil (pétrole) dont la vétusté des installations et des équipements contribue à renchérir les coûts de transactions. Une convention de gestion a été signée en Novembre 2010 entre l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) et l'Autorité Portuaire de Singapour en vue de renforcer les capacités des ports du Gabon et pour leur

positionnement dans la sous-région et en Afrique. Les projets en cours concernent le Port maritime en eaux profondes de Mayumba, le Port maritime de Santa Clara et le Port fluvial de Lambaréné.

Le réseau ferroviaire quant à lui long de 658 km reliant Libreville à Franceville facilite les activités forestières et minières, même s'il expose encore les usagers à de nombreux aléas. Une deuxième ligne ferroviaire, desservant le Sud du pays avec un accès au Port de Mayumba est au nombre des projets d'infrastructures prévus par le Gouvernement.

2. Mauvaise gouvernance : la perception élevée du niveau de corruption

Le pays occupe le 110^{ème} rang sur 178 dans le classement mondial 2010 de Transparency International. En outre, l'indice Mo Ibrahim sur l'état de la gouvernance montre qu'en 2009, le Gabon occupait le 27^{ème} rang sur les 53 pays africains inclus dans le classement, soit un recul de deux places par rapport à 2008 en raison de la détérioration des indicateurs de corruption et d'obligation de rendre compte. A cet effet, les nouvelles autorités ont adopté en 2009/2010 des mesures parmi lesquelles figurent : l'audit de la fonction publique qui a mis en exergue l'existence de fonctionnaires fictifs ;l'application effective du principe de déclaration des biens des membres du gouvernement et responsables de l'administration et l'annonce en avril 2010 de la conduite d'un audit du secteur pétrolier afin de mieux cerner les flux financiers issus de cette industrie.

a. La gestion des finances publiques et faiblesse dans la programmation

La gestion des finances publiques souffre des faiblesses dans la programmation, l'exécution et le contrôle budgétaire ainsi que dans le processus de passation des marchés publics.

b. Une érosion perceptible de l'assiette fiscale au Gabon

Les dépenses fiscales, y compris les exonérations temporaires et les reports, réduisent considérablement les recettes publiques et érodent l'assiette fiscale, et de nombreuses dépenses fiscales ne sont pas clairement justifiées. En 2014, les dépenses en matière de TVA nationale, de la taxe à la frontière et d'impôt sur les sociétés (IS) ont couté au Gabon environ 315 milliards de FCFA en recettes sacrifiées, ce qui correspond à 3,55 % du PIB. A elles seules, les dépenses en matière de taxe à la frontière coûtent 2,35 % du PIB au Gouvernement par an. Les dépenses relatives à la TVA nationale ont coûté au Gouvernement environ 0,74 % du PIB, tandis que les dépenses relatives à l'IS ont coûté environ 0,46 % du PIB. Rien n'indique que les exonérations fiscales ont grandement intensifié les investissements directs à l'étranger et que les exonérations de la TVA et des droits de douane accordées en tant que « mesures de lutte contre la vie chère » ont considérablement contribué à contrôler l'inflation des prix des denrées alimentaires.

3. Des obstacles au développement du secteur privé

Les principaux obstacles au développement du secteur privé identifiés par l'étude sont : les lenteurs et lourdeurs administratives, les dérives de la parafiscalité, les coûts de transaction induits par la corruption, les insuffisances du cadre judiciaire, la complexité du régime foncier, la faible compétitivité induite par le coût élevé des facteurs de production, l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée ainsi que la faiblesse des capacités pour promouvoir le partenariat Public-Privé. Aussi, le système financier demeure faiblement développé et peu accessible aux PME/PMI. Le taux de pénétration du marché par le secteur bancaire est très faible, ne dépassant pas 10 %. Le crédit au secteur privé est bien en deçà de la moyenne des pays exportateurs de pétrole en Afrique subsaharienne. Le système bancaire fait état d'une forte liquidité à court terme, cependant, celui-ci peine à répondre aux besoins des entreprises qui requièrent des ressources à long terme pour financer leurs dépenses en capital. Le financement local est handicapé par des insuffisances afférentes à la qualité de l'information sur les entreprises, l'exercice des garanties, la mobilisation de ressources à long terme et plus généralement l'environnement institutionnel.

a. Un environnement des affaires peu incitatif vis-à-vis de l'investissement privé

L'environnement des affaires demeure peu incitatif à l'investissement privé. Si le pays occupe le premier rang des dix pays de la CEEAC sur le plan de la facilité de conduire des affaires, son classement au niveau mondial, 156^{ème} sur 183 économies, traduit une perception peu favorable du climat local des affaires. Ceci se reflète également dans le classement du Gabon sur la base de l'indice Economic Freedom qui positionne le pays 10^{ème} rang sur 178 économies avec un score inférieur à la moyenne mondiale (56,7 contre une moyenne de 60), particulièrement faible sur le plan de la corruption. Tel que mis en exergue par l'étude sur développement du secteur privé au Gabon conduite par la Banque en 2010, les obstacles à l'essor du secteur privé demeurent nombreux.

b. Le secteur privé gabonais dominé par les entreprises multinationales

Le secteur privé gabonais demeure dominé par des entreprises multinationales actives dans les secteurs des mines et des hydrocarbures et par des sociétés en position de quasi – monopoles dans les secteurs forestiers, agro-alimentaires et du commerce. Si le pays jouit d'une politique économique libérale, ouverte à l'implantation d'entreprises et à l'investissement, le volume des investissements directs étrangers (IDE) rapporté au PIB reste très limité (0,3 % en 2009). La participation du secteur privé aux partenariats Public-Privé (PPP) est aussi limitée. En effet, malgré les opportunités offertes dans les différents secteurs (eau, transport, agro-industrie, etc.) cette forme de partenariat est handicapée par la faiblesse des capacités de l'administration publique en matière de planification, de négociation et de montage des projets PPP, eu égard aux meilleures pratiques internationales.

III. Le Plan de relance de l'économie gabonaise

1. Accélérer la diversification et la croissance économique

Pour soutenir la diversification de l'économie gabonaise qui passe par une valorisation accrue des ressources naturelles, la Banque renforcera les capacités de l'administration dans l'organisation des partenariats Public-Privé (PPP) avec les opérateurs nationaux et internationaux prenant appui sur le cadre législatif des PPP en cours de finalisation. L'appui à l'Etat dans le domaine des PPP s'orientera prioritairement vers la mise en place des investissements nécessaires pour faire face à la demande croissante de l'énergie et de l'eau en favorisant l'entrée de producteurs indépendants et l'efficacité de la législation de ces secteurs.

a. Intensification de l'activité minière

Dans ce secteur, avec les nouveaux gisements de manganèse (Franceville et Ndjolé), le Gabon pourrait devenir le premier pays exportateur. Et avec la reprise imminente des richesses telles l'or, le marbre, le phosphate, etc., cette intensification des activités minières devrait doper les ressources financières de l'Etat.

b. Le développement de l'éco tourisme et de l'agriculture

S'agissant du développement de l'écotourisme, le Gabon dispose de nombreux atouts naturels (faune et flore très riches ; paysages attrayants) pour développer le tourisme. La création de 13 parcs nationaux est un avantage très important pour la valorisation du secteur touristique dont les effets attendus sont clairement déclinés : entrée des devises, développement des transports, de l'hôtellerie, lutte contre le chômage.

Aussi, grâce à une importante SAU (60 % du territoire), un sol de qualité acceptable et un climat favorable, le Gabon dispose d'atouts pour développer le secteur agricole (10 000 emplois) afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

c. Valorisation des ressources halieutiques et transformation du bois

S'agissant de la valorisation des ressources halieutiques, notons qu'avec près de 800 km de côtes, de nombreux cours d'eau (10 000 km²), le Gabon dispose d'atouts énormes en matière de pêche (capacité de production estimée à près de 70 000 Tonnes/an).

En outre, la transformation locale du bois permettra à l'Etat d'accroître la valeur ajoutée dudit secteur et à créer davantage d'emplois. La création de la zone franche de Nkok s'inscrit dans cette option de transformation locale du bois gabonais.

2. Mesures budgétaires et financières

a. Restructuration de la dette

La restructuration de la dette est une opération qui consiste à regrouper tous ses crédits en un seul afin de n'avoir plus qu'à rembourser un unique prêt dont les mensualités sont plus faibles, et rattaché à un seul établissement financier.

Cette mesure permet plus simplement aux Etats de rembourser aisément leurs dettes. En ce sens, le Gabon pourra disposer d'assez de moyens pour financer ses projets de relance économique.

b. Assainissement du système financier public (restructuration des banques publiques, création du fond OKOUME, fond de garantie des PME à créer)

L'assainissement du système bancaire gabonais passe par sa capacité à pouvoir se conformer à la réglementation des dispositions législatives et réglementaires édictées par les autorités monétaires et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Aussi, les indicateurs tels que la qualité du portefeuille des engagements des banques en matière de crédits octroyés, la solidité de leurs bilans et leur conformité observé dans le dispositif de la supervision bancaire doivent permettre de relance l'économie.

Toutefois, pour le cas du Gabon, un groupe de séminaristes pour renflouer les caisses des banques publiques gabonaises avait suggéré la mise en place d'un fond appelé « fond OKOUME » dont le but était celui de faciliter l'octroi des crédits bancaires à des PME gabonaise.

c. Réduction de la pauvreté

« Un pauvre n'investit pas, n'épargne pas et n'a pas de rémunération. »

Plus on réduit la pauvreté par des mesures efficaces et incitatives visant à créer des emplois, plus ces derniers pourront épargner et de ce fait la capacité des banques à octroyer des crédits à des partenaires sociaux sera élevée et l'économie pourrait être relancée.

3. Mesures fiscales : Optimisation de la collecte des recettes

a. Lutte contre la fraude fiscale

Il faut retenir que pour l'année 2017, la tendance est à la stabilisation grâce aux efforts liés à la maîtrise de la dépense publique et à l'apurement de la dette intérieure afin de relancer la croissance. A cet effet, la lutte contre la fraude fiscale, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des exemptions fiscales et, la dématérialisation des exemptions fiscales et celle liée aux déclarations et paiement des impôts et taxes sont autant de mesures prises pour optimiser la collecte des recettes.

b. Elargissement de l'assiette fiscale

Au Gabon, la collecte de l'impôt est une tâche particulièrement ardue du fait du secteur informel et il importe pour sortir de cet état de fait, que chaque citoyen remplisse les obligations fiscales auxquelles il est soumis. En effet, remplir ses obligations fiscales c'est sortir de l'informel et être dans la légalité.

C'est ainsi que dans le cadre des missions de la Direction Générale des impôts, une opération de recensement des opérateurs économiques pour la seule ville de Libreville, lancée en Septembre 2012 a permis de déceler plus de dix mille (10 000) opérateurs toutes tailles confondues exerçant en marge de la légalité.

Cette opération a favorisé l'élargissement de l'assiette fiscale.

c. Rationalisation des exemptions fiscales

Les exemptions fiscales et les exonérations sont des mesures incitatives de droit commun. Mais ces dernières doivent être rationalisées afin que l'économie gabonaise prenne de l'envol. Plus les exemptions, abattements et autres mesures sont limitées, plus les recettes de l'Etat seraient engrangées.

d. Dématérialisation des déclarations

Le Gouvernement a adopté des mesures visant à accroître les recettes non pétrolières, notamment la mise en place d'une plateforme électronique de déclaration de paiement des impôts (**E-TAX**) et **SYDONIA WORD** pour le cas de la Douane, la modernisation des systèmes d'information des services douaniers et l'augmentation de la fréquence des contrôles physiques douaniers. Cependant, de nombreuses insuffisances au niveau de l'administration fiscale et douanière continuent de compromettre les efforts en faveur du recouvrement des impôts. L'amélioration de la qualité des renseignements sur les contribuables, l'élimination des obstacles à la conformité volontaire, l'élaboration de systèmes de gestion du risque de non-conformité, l'amélioration de l'exactitude des déclarations fiscales et douanières, le renforcement de l'administration et du contrôle des dépenses fiscales constituent les défis à relever en priorité.

Conclusion

L'extraction des ressources naturelles ne pourra pas indéfiniment jouer le rôle de locomotive de l'économie gabonaise. En outre, les nouvelles autorités se sont résolument inscrites dans la diversification de leur économie. Pour y arriver, ces autorités doivent préalablement relever d'autres défis d'ordre socio-politique et économique.